

La sensibilisation des étudiants à l'entrepreneuriat

Promouvoir l'esprit d'entreprendre chez les jeunes étudiants et former des entrepreneurs constituent un enjeu majeur pour notre pays. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'est attaché à mettre en valeur cette notion d' « entrepreneuriat » à travers les différentes mesures décrites ci-dessous.

L'observatoire des pratiques pédagogiques en entrepreneuriat (OPPE)

Préconisé par le Conseil national pour la création d'entreprises (CNCE), l'observatoire a été créé en 2001 par les ministères chargés de la recherche, de l'éducation nationale, de l'industrie, l'Agence pour la création d'entreprises (APCE) et l'Académie de l'Entrepreneuriat afin de développer dans l'ensemble du système éducatif, la sensibilisation et la formation à l'entrepreneuriat.

Les missions de l'OPPE consistent à :

- recenser les actions de formation à l'entrepreneuriat, les différentes pratiques pédagogiques et les outils existants en matière d'enseignement de l'entrepreneuriat ; contribuer à leur visibilité à tous les niveaux du système éducatif et de formation : primaire, secondaire, supérieur et formation continue ;
- diffuser les connaissances, méthodes et pratiques recensées ;
- évaluer l'impact et les effets des programmes de formation dans le domaine de l'entrepreneuriat ; réaliser des études ponctuelles.

L'OPPE contribue à diffuser et à valoriser l'esprit d'entrepreneuriat par sa participation à des manifestations et colloques, l'organisation des « Journées de l'OPPE », le recensement des concours d'entrepreneuriat, la diffusion de documents d'information, la publication d'articles et l'animation de « l'Espace Enseignant » sur le site de l'APCE.

Deux sites Internet à l'usage des étudiants

Le recensement et la diffusion des actions du système éducatif entrant dans le champ de l'entrepreneuriat ont donné lieu à la constitution d'une base de données accessible sur www.entrepreneuriat.net ou www.apce.com. On peut y consulter des fiches « actions » et des fiches « établissements et organismes » en charge de ces actions, ainsi que des témoignages d'enseignants et d'experts, des outils pédagogiques expérimentés par des enseignants, une bibliographie sur l'entrepreneuriat et des liens utiles. En 2010, ces sites seront complétés par un portail destiné spécifiquement aux étudiants.

Le portail de la vie étudiante, www.etudiant.gouv.fr, relatera également les informations relatives à l'entrepreneuriat étudiant.



ministère de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche
direction générale pour
la recherche et l'innovation
1, rue Descartes – 75231 Paris cedex 05
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche mène en continu des actions en faveur de l'innovation.

Il propose des mesures incitatives à la création d'entreprises innovantes. Il favorise le développement de jeunes entreprises à travers, notamment, des aides fiscales. Il définit un cadre juridique, parallèlement à des actions de sensibilisation, pour faciliter l'intégration des jeunes dans le monde de l'entreprise et pour développer les synergies entre recherche privée et recherche publique.

La sensibilisation des étudiants à l'entrepreneuriat

Maisons de l'entrepreneuriat et Pôles de l'entrepreneuriat étudiant

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'innovation, le ministère chargé de la recherche a été à l'initiative, en 2004, de la création de **6 Maisons de l'entrepreneuriat** au sein d'établissements d'enseignement supérieur (Grenoble, Lille, Limoges, Marseille, Nantes, Poitiers). Une Maison peut concerner les établissements d'enseignement supérieur d'un même site ou d'une même région. Ces espaces inter-établissements d'enseignement supérieur, dédiés à la connaissance de l'entreprise et à l'aide à la création d'activités, fonctionnent en s'appuyant sur une synergie étroite entre acteurs du monde universitaire et du monde économique. Centres de ressources, les Maisons de l'entrepreneuriat remplissent des fonctions d'accueil et d'information des étudiants et jouent un rôle essentiel dans la sensibilisation des étudiants au monde de l'entreprise.

En 2009, les ministères chargés de l'industrie, de l'enseignement supérieur et de la recherche ont suscité la création de **Pôles de l'entrepreneuriat étudiant**, notamment au sein des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES). Ils seront mis en place à la rentrée universitaire de 2010. Dotés par les ministères de 2M€ sur 3 ans, ces Pôles qui seront créés par des acteurs d'origines diverses, mais ayant tous un lien avec l'entrepreneuriat, rassembleront les compétences et les moyens apportés par chaque partenaire afin de proposer aux étudiants intéressés par l'entrepreneuriat (au sens large) des outils innovants et adaptés à eux. Les Pôles auront en charge les 3 étapes nécessaires à la promotion et la mise en œuvre de l'esprit entrepreneurial : la sensibilisation, la formation et l'accompagnement.

Pour en savoir plus
www.entrepreneuriat.net
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid5757/la-formation-et-la-sensibilisation-a-l-entrepreneuriat.html
www.etudiant.gouv.fr/pid20489/entrepreneuriat.html

Le programme « Innovons Ensemble »

Les ministères chargés de l'industrie, de l'enseignement supérieur et de la recherche soutiennent le programme « Innovons Ensemble » réalisé par l'association Retis.

Il comporte 3 volets :

- le concours « Innovons Ensemble » constitué de 5 catégories de prix, récompensant tant les étudiants que leurs enseignants ;
- les stages « Innovons Ensemble » en PME innovantes dont la qualité est assurée par une charte approuvée par les ministères et dont la recherche est facilitée par l'installation d'une plateforme dédiée à ces stages d'un nouveau type : www.innovons-ensemble.com ;
- les Journées Portes ouvertes pendant lesquelles les professionnels, tant les structures d'accompagnement que les entreprises, accueillent les étudiants en quête d'informations.

Des nouveautés au sein des universités

Chaque établissement d'enseignement supérieur nommera, en 2010, un « référent entrepreneuriat » qui aura pour mission de promouvoir les carrières entrepreneuriales et d'informer les étudiants sur les aides existantes et susceptibles de soutenir leur projet. Les référents travailleront en collaboration avec les Bureaux d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) instaurés dans chaque université. Il est également prévu de créer des « Junior Entreprises » dans les universités avec le soutien de la Confédération Nationale des Junior-Entreprises (CNJE).

La Mission de coordination nationale pour l'entrepreneuriat étudiant

La mise en œuvre de l'ensemble des mesures instaurées en 2010 sera suivie par un Coordonnateur national pour l'entrepreneuriat étudiant.